AB PMRA APPROVED - YC 2011-5471

Deleted: <sp>

ÉTIQUETTE D'URGENCE POUR LE CONTRÔLE DU MILDIOU DANS LES CONCOMBRES DE SERRE
POUR VENTE ET UTILISATION EN ONTARIO, AU QUÉBEC ET EN NOUVELLE-ÉCOSSE SEULEMENT, DU 1 JANVIER 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2012 DANS UN MÉLANGE EN CUVE AVEC LE FONGICIDE REVUS (NO. D'HOMOL. 29074)
POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT

Formatted: No underline

Bayer CropScience

GROUPE	28	FONGICIDE

CONTENU NET
1 LITRE

PREVICUR N

Fongicide en solution aqueuse

Pour le contrôle du mildiou dans les concombres de serre

COMMERCIAL

[symbol] RINCER TROIS FOIS

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

MLL
20/12/11

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 26288
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :
chlorhydrate de propamocarbe 722 g/L

Bayer CropScience Inc.*
Suite 100, 3131 114th Avenue SE
Calgary, AB T2Z 3X2
Téléphone :1-888-283-6847

*Bayer Environmental Science
Un groupe d'affaires de Bayer CropScience

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Fongicide Previcur N

Table des matières :		*Numéro de section :*
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le produit	1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs	2
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	3
	Risques environnementaux	4
	Entreposage	5
	Élimination	6
MODE D'EMPLOI	Culture, maladie, dose d'emploi période d'application	7
	Gestion de la résistance	8
	Précautions pour l'application et délais d'attente	9
	Instructions de mélange	10
	Avis	11

Deleted: E PRODUIT
Formatted: Font: Not Bold
Formatted: Font: Not Bold
Deleted: Précautions et renseignements ¶ sur l'environnemen
Deleted: t
Deleted: s

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Bayer CropScience Inc.*
Suite 100, 3131 114th Avenue S.E
Calgary, AB T2Z 3X2
Téléphone :1-888-283-6847

*Bayer Environmental Science
Un groupe d'affaires de Bayer CropScience

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Le produit

- Pour application dans les serres sur les concombres, utiliser le fongicide PREVICUR N en rotation avec d'autres fongicides efficaces homologués, si disponibles, pour supprimer les maladies causés par *Pythium* spp. durant la propagation des végétaux et la production en serre.

Deleted: F

Formatted: No underline

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 : Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- DANGEREUX POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES
- Corrosif.
- Cause des lésions aux yeux.
- Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée.
- Ne pas permettre le contact avec les yeux ou les vêtements.
- Éviter le contact avec la peau.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Se laver à fond avec de l'eau et du savon après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.
- Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'opérateur séparément des autres vêtements.
- Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Deleted: prévoyer

Vêtements et équipement protecteurs :

- Durant TOUTES les activités, les travailleurs doivent porter un pantalon long, des chemises à manches longues et des bottes.
- Durant le mélange, le chargement, l'application et le nettoyage de la solution de pulvérisation et pendant la manipulation du sol fraîchement traité, les travailleurs doivent ÉGALEMENT porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial.

Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.
Avis au médecin : Les lésions potentielles aux muqueuses peuvent contre-indiquer le recours au lavage d'estomac. Traiter selon les symptômes.

Section 4 : Risques environnementaux

Toxique pour les organismes aquatiques.

Section 5 : Entreposage

- Ne pas contaminer l'eau, la nourriture pour humains ou pour animaux par suite d'entreposage ou d'élimination.
- ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS, À DES TEMPÉRATURES SUPÉRIEURES À 0°C ET INFÉRIEURES À 30°C.
- Si le produit a été entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture pour animaux, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

- Conserver dans le contenant d'origine pendant l'entreposage.
- En cas d'incendie, de fuite ou de contenants endommagés, composer sans frais le 1-800-667-5959.

Section 6 : Élimination

Élimination du contenant recyclable:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable, ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Deleted: s

NE PAS permettre à l'effluent ou aux eaux de ruissellement provenant des serres et qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Deleted: les

Section 7: Culture, maladie, taux, période d'application

UTILISATION DANS LES SERRES: Concombres

Maladie: Maladie cible: Mildiou causé par *Pseudoperonosprora cubensis*,
Le fongicide PREVICUR® N ne requière pas d'agitation après le mélange initiale. La bouillie du fongicide PREVICUR® N devrait être utilisée dans les 24 h. Éviter la lumière intense du soleil après l'application en appliquant le fongicide PREVICUR® N, le soir.

Recommandation :

Traitement foliaire :
Faire l'application foliaire lorsque les conditions deviennent favorables au développement de la maladie (par exemple : humidité élevée et température modérée) mais avant l'infection.
Assurer une pleine couverture de la pulvérisation sur la feuille de concombre (le revers de la feuille doit recevoir une bonne couverture) jusqu'au ruissellement.

Note: Utiliser un taux plus élevé et et un intervalle plus court lorsque la pression du mildiou est élevée et lorsque les conditions dans la serre favorise un développement rapide de la maladie.

CONCOMBRES DE SERRE: Pour la répression du mildiou (*Pseudoperonospora cubensis*)
Utiliser 1.5L – 2L/ha du Fongicide PREVICUR® N en mélange avec le Fongicide REVUS à raison de 400 mL/ha. Appliquer lorsque les plants commencent à faire de la vigne ou lorsque la maladie menace. Répéter aux 7 à 14 jours d'intervalle si nécessaire.
Faire un maximum de 3 applications par cycle de culture.
Ne pas traiter 2 jours avant la récolte.
Ne pas entrer dans la zone traitée moins de 12 heures après l'application.

Des travaux ou activités après le traitement résultant en un contact direct avec les cultures traitées (incluant, mais ne se limitant pas à l'éclaircissage, irrigation, dépistage, récoltage, etc.) doivent être limité à 2 heures par jours par travailleur.

Se référer aux autres sections de cette étiquette pour plus d'information sur les directives d'application et/ou précautions.

Section 8 : Gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que Fongicide PREVICUR N contient un fongicide du Groupe 28. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide PREVICUR N et à d'autres fongicides du Groupe 28 Il se produit une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont

Deleted: M
Deleted: T
Deleted: P
Formatted: Font: Bold
Deleted: (
Deleted:)
Deleted: F
Deleted: F
Deleted: rs
Deleted: F
Deleted: ruisellement
Deleted: le
Deleted: doit

spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide PREVICUR N ou les fongicides du même Groupe 28 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Faire un maximum de trois applications du fongicide PREVICUR N par cycle de culture.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants Bayer CropScience au 1-888-334-7577 ou à www.bayercropscience.ca.

Section 9 : Précautions pour l'application et délais d'attente

PRÉCAUTIONS POUR L'APPLICATION :

- Bien que le fongicide PREVICUR N ait été utilisé sur de nombreuses cultures sans causer de dommages, il est recommandé de traiter quelques plants à titre d'essai avant de l'appliquer à grande échelle.
- De légers dommages peuvent survenir suite à un arrosage aérien de plantules repiqués. L'effet est habituellement de courte durée, mais avec ce type d'application, il est recommandé de rincer la solution de Fongicide PREVICUR N avec de l'eau pure après l'application.
- NE PAS faire plus de 3 applications de fongicide PREVICUR N par cycle de culture.
- NE PAS appliquer dans les 2 jours précédant la récolte pour les concombres de serre
- L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme au mode d'emploi sur l'étiquette constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui en favorise le contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement ou par dérive de pulvérisation. Seuls les

Deleted: F
Deleted: g
Deleted: F
Deleted: F
Deleted: F
Deleted: aux instructions

opérateurs protégés doivent se trouver dans la zone à traiter au moment de l'application.

- NE PAS permettre que la solution de pulvérisation reste dans le réservoir jusqu'au lendemain.

Délais d'attente

- NE PAS retourner dans les zones traitées moins de 12 heures après l'application

Section 10 : Instructions de mélange

- Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Verser la quantité de fongicide PREVICUR N requise dans l'eau et compléter le remplissage de l'eau jusqu'au volume total requis.
- Bien agiter et pulvériser immédiatement.

Deleted: F

Note : Le produit FONGICIDE PREVICUR N non dilué est corrosif pour tous les métaux à l'exception de l'acier inoxydable. Rincer à fond tout équipement d'application en métal après l'emploi.

Section 11 : Avis

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREVICUR est une marque déposée de Bayer

Deleted: Previcur

110911

AB

PMRA Approved 2011-5475

GROUPE 40 FONGICIDE

ÉTIQUETTE POUR UTILISATION D'URGENCE

Fongicide REVUS®

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT

FONGICIDE

USAGE COMMERCIAL

Vente et utilisation en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse pour la répression du mildiou dans les concombres de serre, en mélange en cuve avec la solution aqueuse Previcur N^{MC} (n° d'homol. : 26288), du 1 janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

Deleted: 31 décembre 2011

GARANTIE
Mandipropamide ..... 250 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : **29074**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

20/12/11

CONTENU NET : **250 mL – vrac**

Syngenta protection des cultures Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3,
Téléphone : 1-877-964-3682

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fongicide REVUS® est un fongicide pour la répression du mildiou dans les concombres de serre.

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DE LA MALADIE ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT DE SOUMETTRE CE PRODUIT À DES UTILISATIONS SPÉCIALES.

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites sur l'étiquette supplémentaire, a été établi par des personnes autres que Syngenta protection des cultures Canada inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta protection des cultures Canada inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la résistance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur la culture mentionnée ci-après.

En conséquence, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent Syngenta protection des cultures Canada inc. de toute réclamation relative à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

Deleted: ,

Deleted: ,

Deleted: ,

MODE D'EMPLOI POUR LA NOUVELLE UTILISATION

Nom du produit/n° d'homol.	Fongicide REVUS / n° d'homol. 29074
Maladie	Pour la répression du mildiou (*Pseudoperonospora cubensis*)
Site (culture)	Concombres cultivés en serre
Méthode d'application	Application foliaire en mélange en cuve comme outil de gestion de la résistance lorsque les plans commencent à courir sur le sol ou quand la maladie menace de se développer.
Dose d'application	400mL de REVUS/ha avec 1,5-2,0 L/ha de fongicide PREVICUR N.
Nombre de traitements	Ne pas effectuer plus de 3 traitements par cycle cultural.
Intervalle entre les traitements	Répéter le traitement à des intervalles de 7 à 14 jours.
Moment du traitement	Appliquer lorsque les plants commencent à courir sur le sol ou quand la maladie menace de se développer.
Intervalle avant la récolte	2 jours

Autres	NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application. ÉVITER que des effluents ou des eaux de ruissellement provenant de serres et contenant ce produit ne pénètrent dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau. NE PAS appliquer au moyen d'un système de chimio-irrigation. Se reporter aux autres sections de la présente étiquette pour de plus amples renseignements sur les directives d'application et/ou les précautions relatives à l'utilisation. L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Aucune condition médicale susceptible de s'aggraver à la suite d'une exposition à ce produit n'est connue.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Les opérateurs antiparasitaires et autres personnes manipulant ce produit doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant les opérations de mélange, de chargement et d'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les opérations de mélange et de chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac et d'aller aux toilettes. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres.

Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les endroits traités dans les 12 heures suivant le traitement.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

Restrictions relatives aux rotations culturales
N'ensemencer aucune culture pour laquelle l'emploi du fongicide REVUS n'est pas homologué dans les 30 jours suivant le dernier traitement.

NE PAS contaminer les sources d'eau potable ou d'irrigation ou, encore, les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Directives de mélange

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans la cuve.
2. Après avoir mis l'agitateur en marche, verser la quantité requise de fongicide REVUS dans la cuve.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau.
4. Ne commencer l'application de la solution que lorsque le fongicide REVUS est entièrement dispersé dans l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été appliqué.

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Laver à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de l'application. Ne pas laisser le mélange reposer dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain. Bien rincer l'équipement de pulvérisation après chaque emploi et appliquer les rinçures sur une surface déjà traitée. Garder le contenant du produit hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

PROCÉDURES D'APPLICATION

Choisir des buses qui permettent une pulvérisation précise et uniforme et qui produisent des gouttelettes de taille moyenne et réduisent la dérive. Pour plus de précision, étalonner le pulvérisateur avant chaque utilisation. Ne pas appliquer le fongicide REVUS à l'aide d'un quelconque système de pulvérisation à ultra bas volume (UBV). Pour en savoir davantage sur l'équipement de pulvérisation et l'étalonnage de celui-ci, consulter le fabricant du pulvérisateur et/ou les conseillers agricoles locaux.

Appliquer le fongicide REVUS dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Utiliser un minimum de 100 L/ha à moins d'indication contraire sur la présente étiquette. Lorsque le couvert végétal est dense et/ou lorsque l'infestation est forte, utiliser des volumes d'eau plus grands. Ne pas appliquer lorsque les conditions ne permettent pas l'obtention d'une couverture uniforme. Éviter les chevauchements.

Mises en garde

1) Choisir des buses qui peuvent produire la taille de gouttelettes souhaitée dans la plage de pressions nominales.
2) Maintenir une vitesse uniforme à travers la culture.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Lutte intégrée contre les maladies : Le fongicide REVUS devrait être intégré à une stratégie globale de lutte contre les maladies comprenant le recours à des variétés tolérantes aux maladies, le choix du moment approprié pour l'irrigation et l'enlèvement des résidus végétaux dans lesquels l'inoculum passe l'hiver.

Gestion de la résistance : Suivre les lignes directrices relatives à la gestion de la résistance figurant dans la section Recommandations sur la gestion de la résistance.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le fongicide REVUS contient un fongicide du groupe 40. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide REVUS et à d'autres fongicides du groupe 40. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité si ces fongicides sont appliqués à répétition sur les même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide REVUS ou les autres fongicides du même groupe 40 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Ne pas dépasser le nombre maximal d'applications de fongicide REVUS par culture et par saison tel qu'indiqué dans le mode d'emploi.

Ne pas appliquer à des doses inférieures à celles recommandées sur l'étiquette.

Deleted: pour

Deleted: Après une application de fongicide REVUS ou de tout autre fongicide du groupe 40, alterner avec au moins un fongicide n'appartenant pas au groupe 40.

Deleted: G

Deleted: ,

Deleted: t

Deleted: Ne pas effectuer de traitements consécutifs avec le fongicide REVUS ou d'autres fongicides du même groupe au cours d'une même saison.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisation antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent et pour lequel le pathogène n'a acquis aucune résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de Syngenta protection des cultures Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

Deleted: ,

ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit frais et sec. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :
Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

REVUS® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.
Previcur N^MC est une marque de commerce de Bayer CropScience Inc.

PCPA Review Working Group

Tuesday, December 20, 2011
1:00 pm
D620

Members:

CLSROD	Vital Hagenimana	[alt Debra Kennette]
EAD	Peter Delorme	
HED	Dana Bruce	
RD	Neilda Sterkenburg	
REMD	Hang Tang	[alt Lynn Lee]
SPFBOD	Anne Lapierre	[alt Trudie Bouzane, Alec Tedder]
VSAD	[Michael Haber replacement]	
PCRAD	David Stubina	
	Kathy Stapleton	
	Rob Ward, Chair	
	Sharon Smith	

Invited Guests: Wes Kennedy, Sean Muir, Frédéric Bissonnette, Jason Flint, Legal Counsel (Basil Stapleton, Shela Larmour-Reid)

Proposed Agenda:

1. Introductions as needed and approval of previous minutes
2. Presentation by Wes Kennedy, et al. regarding data protection issues and potential resolutions
   - discussion to follow
3. Issue identification and analysis discussion (issues as received attached)
   - issues document distributed before the meeting (version 1.4, December 15, 2011)
   - working group to bring additions, deletions, clarifications and comments from respective directorates and divisions
4. Updated project plan
   - document distributed before the meeting (dated December 15, 2011)
5. Proposed next steps
6. Other business

Next Meeting:

Tuesday, January 10, 2012
1:00 pm
D620